



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAORDINAIRE**

Séance du 19.12.2017 à 18 heures 30
Sous la Présidence de M. René DROUIN, Maire

Etaient présents à l'ouverture de la séance : Mmes-MM. René DROUIN, Emilie THIBO, Catherine WIRTH, Gérard BARNABA, Pierre PANAROTTO, Franck ROVIERO, Laurence VALLORTIGARA, Marianne CONTESE, Florence FALETIC, Doris BARTOLETTI, Jacqueline COR, Florence PANAROTTO, Michel SUMERA, Virginie CISAMOLO, Lokmane BENABID, Roger TIRLICIEN, Salvatore LACAVA, Rabah ZEBBAR

Monsieur René MOLINARI donne procuration à Monsieur Roger TIRLICIEN
Madame Danièle GRABBER donne procuration à Madame Marianne CONTESE
Mme Fatima KHACHEI donne procuration à Monsieur Franck ROVIERO
Madame Fabienne ALBIOL donne procuration à Mme Doris BARTOLETTI

Absents : Virginie DI GIANDOMENICO, David FANTONI, Denis FOERTSCH, Laura CHRISTMANN

Affichée en mairie le 20.12.2017

Transmis en Sous-Préfecture le 20.12.2017

Point n° 5-1-121

Objet : Modification du tableau des adjoints

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-1 et 2,

Vu la délibération en date du 30.03.2014, par laquelle le conseil municipal a fixé à 8 le nombre de postes d'adjoints au maire,

Vu la vacance du poste d'adjoint à la suite du décès le 06 décembre 2017 de Monsieur BARTHELME Jean-Pierre, 8ème adjoint,

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT précités, le conseil municipal de la commune de Moyeuvre-Grande compte tenu de son nombre d'habitants, peut déterminer un nombre d'adjoints compris entre 1 et 8.

Il expose qu'à la suite de la vacance du poste de 8ème adjoint au maire, il lui semble opportun de ne pas élire provisoirement de nouvel adjoint en remplacement et donc de réduire le nombre d'adjoints à 7.

Il propose par conséquent au conseil municipal de ne pas pourvoir le poste d'adjoint vacant et de décider de réduire le nombre d'adjoints à 7

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité

Décide

- De ne pas pourvoir le poste d'adjoint vacant et de réduire le nombre d'adjoints à 7.

Le tableau du conseil municipal sera mis à jour en conséquence et transmis à Monsieur le Préfet annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Moyeuivre-Grande, le 20.12.2017

Le Maire

René DROUIN